



Quels sont nos droits ? appel tutelle.

Par **betty0147**, le **15/02/2011** à **08:15**

Bonjour,

Reçu Jugement Tutelle le 20/07/2010 .

Le Juge, m'enlève la Tutelle de ma cousine, or depuis 10 ans je m'occupe d'elle ?

Nous avons relevé Appel toutes les deux !

Aucune nouvelle à ce jour ?

Or sur le Jugement, sont inscrites des accusations me concernant, qui sont totalement fausses ... je peux le prouver .

Voici mes questions :

- 1- Est-ce normal, que ces accusations, soient notées sur le Jugement de Tutelle ?
 - 2- Ces accusations, sont telles, quelles seraient passibles d'un Jugement au Pénal je pense, contre ma personne ?
 - 3- Donc, j'aimerais savoir, si je peux demander au Procureur, ou au Greffe ? les PV d'Audition des personnes qui ont témoigné contre moi . Puis-je le faire ?
 - 4- je pense avoir droit à un Procès Equitable ?
- Si vous voyez d'autres choses que je suis en droit de demander, dites-moi ?

Pour ma cousine, des mensonges ont été marqués sur ce Jugement, la concernant, elle peut aussi apporter des preuves !

Sachant, qu'ils l'ont mise sous Tutelle pour 10 ans ? elle en a 81 ???

Ils l'ont privée de tous ces droits, pourtant, elle ne relève pas de psychiatrie ? comme il l'ont marquer ???

Je trouve, que l'attente pout l'Appel est bien long ?

D'un autre côté, cela nous aura permis de réfléchir, mais comment se défendre ?

Merci à vous tous .

Par **mimi493**, le **15/02/2011** à **14:14**

[citation]1- Est-ce normal, que ces accusations, soient notées sur le Jugement de Tutelle ?
[/citation]

Oui, les jugements doivent être motivés.

Prenez un avocat.